30 ans

Ordre des [illegible] agréés du Québec

Rapport annuel

1999-2000

ERRATUM

Une erreur s'est glissée à la page 5 du rapport annuel

Madame Julie Cloutier
est bien administratrice nommée par
l'Office des professions du Québec
mais elle n'est pas évaluateur agréé.

Québec, le 9 août 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Linda Goupil

Montréal, le 9 août 2000

Honorable Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame La Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 1999-2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Louise Savoie, É.A.

Montréal, le 9 août 2000

Monsieur Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 1999-2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Louise Savoie, É.A.

30 ans

Le bilan de la présidente

La nécessaire complicité des membres

L'exercice 1999-2000 marque le 30e anniversaire de la création de l'Ordre. Un anniversaire que nous avons voulu souligner sobrement, en mettant d'abord en relief la participation de nos membres depuis toutes ces années.

De la même façon, le concept de ce rapport annuel veut permettre de visualiser cette implication des membres qui est la pierre angulaire du système professionnel, basé sur le jugement par les pairs. En ce qui nous concerne, elle est la source vitale de toutes nos interventions.

À titre de présidente, je me considère fort privilégiée de pouvoir compter sur une participation exceptionnelle qui se distingue tant par la qualité que par le nombre d'évaluateurs agréés qui collaborent à la vitalité et au développement de la profession.

Forte de ce soutien, j'ai donc, pour une troisième année consécutive, le plaisir de vous soumettre les réalisations du dernier exercice.

Le nécessaire encadrement

Dans le cadre de sa mission de protection du public, la direction de l'Ordre ne s'est certes pas défilée de son mandat d'encadrement professionnel et disciplinaire de ses membres avec, pour cette seule année, trois stages de perfectionnements imposés et huit plaintes déposées devant le Comité de discipline. Considérant le nombre total de membres, il s'agit là d'un ratio qui, sans être excessif, démontre bien la préoccupation de rigueur et de qualité partagée par l'ensemble des administrateurs, la permanence du siège social et les bénévoles qui oeuvrent dans les comités dédiés à l'encadrement de la pratique.

Au chapitre de la révision des règlements, une facette qui à défaut d'être spectaculaire est néammoins fort importante, plusieurs règlements ont retenu l'attention de l'Office, du Bureau ou de la permanence de l'Ordre : un premier projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle a été déposé à l'Office après une consultation des membres riche de réactions; une version révisée sera de nouveau soumise à la consultation au début du prochain exercice.

De plus, les *Règlement déterminant la procédure du comité d'inspection professionnelle* et *Règlement concernant les stages de perfectionnement* ont été revus et envoyés aux membres pour commentaires en mars 2000; ces projets sont actuellement à l'étude à l'Office.

Autre règlement fort important en matière d'encadrement de la profession, la touche finale a été mise au projet de *Code de déontologie des évaluateurs agréés* qui devrait (après cinq ans de travaux!) être adopté avant la fin de l'année 2000.

Par ailleurs, les projets de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* et de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* ont finalement été adoptés.

La mise en vigueur de ces nouveaux règlements, conjuguée à la sanction par l'Assemblée nationale du Québec du projet de loi 95, le 20 décembre dernier, constitue un acquis important pour la profession car la *Loi sur la fiscalité municipale* confère désormais aux seuls évaluateurs agréés le droit de signer des rôles d'évaluation. Ce faisant, tous les signataires de rôles sont maintenant assujettis aux mêmes normes et modes d'encadrement de la pratique.

Cette victoire, pour les évaluateurs agréés et le public, vient après plus de quatre ans de délibérations avec les représentants politiques et administratifs des ministères de la Justice et des Affaires municipales. C'est aussi le résultat des efforts consentis par des membres engagés à l'égard de la profession.

Nous l'interprétons également comme une reconnaissance par le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole des qualités d'encadrement de la pratique professionnelle de ses membres par l'Ordre des évaluateurs agréés.

Puisqu'il est question d'encadrement, après avoir adopté les normes régissant la pratique générale de l'évaluation de même que les normes applicables à l'évaluation municipale, le Bureau de direction a adopté comme prévu lors de sa réunion de mai 1999, les normes de pratique concernant l'acte de consultation et l'acte d'examen de rapport, de même que l'acte d'évaluation de biens meubles et d'entreprises; ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1er janvier 2000. Par ailleurs, le Comité a poursuivi ses travaux concernant les normes encadrant l'acte d'évaluation aux fins d'assurance et d'expropriation.

En matière de formation continue, outre les sessions reliées aux normes de pratique, les perfectionnements sur la pyrite et Évalplus ont attiré plus d'une centaine de membres, alors que le Programme de formation professionnelle du Comité tripartite MAMM-O.E.A.Q.-A.E.M.Q. continue de s'affirmer par sa pertinence et l'intérêt qu'il suscite à la fois chez les membres et les candidats à l'exercice de la profession.

Le nécessaire partenariat

Encore cette année, nous n'avons pas négligé la concertation et la collaboration avec les partenaires du milieu. Ainsi, nous avons travaillé très étroitement avec le comité organisateur du congrès de l'Institut canadien des évaluateurs (I.C.E.) afin d'offrir une vitrine québécoise à cette activité qui se tenait en juin 1999.

Par ailleurs, des travaux ont cours en collaboration avec l'I.C.E. et les professionnels de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de rédiger un guide des meilleures pratiques d'évaluation des propriétés du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme canadien de suventions aux municipalités (Paiements en remplacement d'impôts).

Dans un autre ordre d'idée, des représentations ont été faites auprès des directions de la Banque Scotia et de la Banque Royale afin de faire valoir les obligations de qualité auxquelles sont assujettis les professionnels de l'Ordre et les motifs justifiant d'interdire la signature par ces derniers de rapports non conformes aux normes professionnelles.

Dans le même esprit, un document officiel a été envoyé à tous les responsables de portefeuilles hypothécaires des institutions financières ayant des établissements au Québec, afin de les sensibiliser à certains risques reliés à l'utilisation du système Emili de la SCHL.

Finalement, des représentations politiques ont été faites auprès de la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Madame Louise Harel et du Ministre Bernard Landry concernant les suites au rapport Bédard, en particulier en ce qui touche à la mise en commun de l'information et le contrôle de la qualité des rôles d'évaluation.

Encore cette année, l'Ordre a collaboré de façon très active aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec et de l'Office des professions. Ainsi, à l'occasion d'un colloque organisé par ces deux organismes pour souligner le 25e anniversaire du *Code des professions*, la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Madame Linda Goupil, a annoncé un plan d'action qui vise à moderniser le système professionnel québécois et à l'adapter à l'environnement socio-économique actuel. L'Ordre est représenté par la secrétaire générale, Céline Viau au premier groupe de travail mis en place par la ministre, qui a pour mandat d'alléger la réglementation et son processus tout en améliorant l'efficience accrue des mécanismes de protection du public prévus au *Code des professions*.

30 ans

La nécessaire gestion administrative

Au chapitre des opérations administratives, un poste de réceptionniste a été créé, ce qui apporte un soutien non négligeable à la permanence de l'Ordre.

De plus, nous avons inauguré cette année - avec Avantage - un nouveau système comptable, beaucoup plus efficient et transparent que le précédent. Malheureusement, le vol des postes informatiques a considérablement perturbé le début de l'année.

Vous constaterez que nous terminons l'année avec un surplus budgétaire substantiel à première vue, mais aussi nécessaire puisqu'à la suggestion des vérificateurs, il fallait augmenter notre surplus accumulé; de plus, il fallait réserver un montant important de ce surplus qui en fait, appartient au Comité tripartite MAMM-O.E.A.Q.-A.E.M.Q.

Le meilleur reste à venir

Ce surplus est également dû au fait que pour divers motifs, dont le manque de ressources humaines, le plan d'action sur la relève n'a pas été réalisé aussi intensivement que nous l'aurions souhaité : une situation qui va changer au cours des prochains mois puisqu'une personne a été mandatée pour en assurer la coordination.

Par ailleurs, dans une perspective de diversification de la profession, la question du développement de spécialités à l'intention de nos membres a fait l'objet d'une résolution du Bureau et des actions se concrétiseront durant l'exercice 2000-2001 à ce chapitre. Plusieurs groupes de travail seront créés à cet effet et vous en serez informés via les publications de l'Ordre. Nous visons notamment la création de catégories spécifiques en inspection de bâtiments, évaluation d'entreprises, évaluation environnementale et gestion immobilière. Cette sensiblisation débutera dès le congrès de Drummondville, où des ateliers sont prévus sur ces sujets.

Finalement, puisqu'il en est question, des efforts importants ont été consentis dans l'organisation du congrès 2000, prévu en août, à Drummondville. Je compte bien sur le fait qu'une fois de plus, la réputation de participation exceptionnelle des membres ne sera pas démentie et qu'un nombre imposant de membres profitera de ce rendez-vous professionnel rare (il n'a lieu qu'aux deux ans!) mais toujours apprécié.

La nécessaire collaboration des proches

Je ne saurais conclure cette feuille de route annuelle sans un mot de reconnaissance pour les administrateurs du Bureau et en particulier ceux du Comité administratif : leur apport positif et leur confiance sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs communs.

Cette gratitude s'adresse aussi au personnel du siège social dont le dévouement envers la profession et la compétence se confirment d'année en année.

Je vous ai fait part de plusieurs éléments «nécessaires» dans ce texte; certains sont moins stimulants ou spectaculaires que d'autres mais tous sont importants pour la réalisation de la mission d'un ordre professionnel.

Toutefois, entre toutes ces nécessités, l'incontournable demeure la contribution des membres à l'évolution de leur profession.

J'espère pouvoir continuer de compter sur votre enthousiasme. Comptez sur le mien.

La présidente,

Louise Savoie

Louise Savoie, É.A.

Bureau et permanence

Céline Viau

Le BUREAU 1999-2000

Du 1er avril au 25 mai 1999 :

Le Comité administratif
Louise Savoie, É.A, présidente
René Cloutier vice-président,
responsable de l'éthique professionnelle
Francine Godin, É.A., deuxième vice-présidente,
responsable de la formation
Gérald Savary, É.A., trésorier,
responsable des services aux membres
Suzanne Lalonde, administratrice
nommée par l'Office des professions
Céline Viau, secrétaire

Administrateurs
Régis Bonneau, É.A.
Gérard Brahic, É.A.
Pierre Cyr, É.A.
Pierre David, É.A.
Normand Godbout, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Pierre Laliberté, É.A.
Marie-Andrée Pilon, administratrice
nommée par l'Office des professions
René Tardif, É.A.
Michel Toupin, administrateur
nommé par l'Office des professions
Gilles Vézina, É.A., administrateur

À partir du 25 mai 1999 :

Le Comité administratif
Louise Savoie, É.A, présidente
Pierre Gosselin, É.A. vice-président,
responsable de l'éthique professionnelle
René Tardif, É.A., deuxième vice-président,
responsable de la formation
Gérald Savary, É.A., trésorier,
responsable des services aux membres
Marie-Andrée Pilon, administratrice
nommée par l'Office des professions
Céline Viau, secrétaire

Administrateurs
René Bacon, É.A.
Jean Beaudet, É.A.
Brigitte Beaulieu, É.A.
Julie Cloutier, É.A., administratrice
nommée par l'Office des professions
René Cloutier, É.A.
Pierre Cyr, É.A.
Pierre Doré, É.A.
Francine Godin, É.A.
Normand Godbout, É.A.
Jean-Louis Laberge, administrateur
nommé par l'Office des professions
Pierre Laliberté, É.A.

Comité administratif

La permanence
Céline Viau, secrétaire générale
Josée Laporte, secrétaire de direction
Me Mireille Bessette, coordonnatrice aux affaires juridiques
Suzanne Decoste, É.A., coordonnatrice
aux affaires professionnelles (jusqu'au 30 mai 1999)
Guylaine Tremblay, coordonnatrice aux affaires
professionnelles (à partir du 31 mai 1999)
Michel Fournier, É.A., syndic en chef
Roger Lefebvre, É.A., syndic adjoint
Jacques Thibault, É.A., syndic adjoint
André Poisson, É.A., syndic adjoint
Jean-Yves Jacob, É.A., inspecteur/enquêteur
Nicole Jasmin, commis-comptable
Lorraine Abel, secrétaire
Guylaine Charlebois, réceptionniste
(de juillet à novembre 1999)
Sylvie Vézina, réceptionniste (à partir de novembre 1999)
Stéphane Désy-Lalonde, commis de bureau pigiste

Veuillez noter que seules la secrétaire générale et la secrétaire de direction occupent un poste à temps plein.

Rapport des activités du Bureau de direction et du Comité administratif

Le Bureau de direction (B.D.) s'est réuni trois fois : les 25 mai et 30 septembre 1999 et le 17 février 2000. De plus, il a tenu deux appels-conférence les 20 avril et 5 juillet 1999.

Pour sa part, le Comité administratif (C.A.) a siégé huit (8) fois : les 6 avril, 5 mai, 8 juin, 2 septembre, 20 octobre, 12 novembre et 9 décembre 1999, de même que le 16 février 2000. De plus, trois appels-conférence ont eu lieu les 21 juillet et 16 août 1999 et le 13 janvier 2000.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Décisions de nature réglementaire :

Gestion du tableau des membres :

- Inscriptions, réinscriptions et retraits du tableau des membres de l'Ordre et du registre des stagiaires (B.D. et C.A.);

Structure de fonctionnement des comités :

- Approbation de la composition, du mandat et du plan d'action des comités (B.D.);
- Nomination des membres, secrétaires et présidents de comités (B.D.); nomination de Louise Savoie, déléguée de l'Ordre des évaluateurs agréés au CIQ et Céline Viau, à titre de substitut (B.D.);

Révision de règlements :

- Adoption du projet de *Code de déontologie des évaluateurs agréés* en version française et anglaise (B.D.);
- Adoption du projet de *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, aux fins de consultation auprès des membres (B.D.);
- Adoption du projet de *Règlement sur les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, aux fins de consultation auprès des membres (B.D.);

Activités réglementaires :

- Nomination d' André Poisson, É.A. syndic ad hoc pour le dossier 99/00-23-AP (B.D.);
- Embauche des concepteurs, rédacteurs, correcteurs et réviseurs d'examens (C.A.);
- Autorisations d'agir à titre de maîtres de stage (C.A.);
- Reconnaissances d'équivalences de diplômes et autres demandes particulières reliées à l'admission (C.A.);
- Adoption des résultats de l'examen et des résultats de révision de notes de l'examen du 2 octobre 1999 (C.A.);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 30 candidats ayant réussi l'examen, soit : Christian Bélisle, Jean-Pierre Bellavance, Isabel Boily, Alain Cayer, Jean-Claude Cléroux, Marc Demers, Paul-O Desrosiers, Christian Drolet, Kay Fequet, Wayne Fitzgerald, Mireille Fournier, Marie-Ève Garceau, Robert Gariépy, Steecy Gravel, Danielle Hébert, Annie Labbé, Roger Lafond, Alain Lajoie, Annie Lavigne, Marc Lefebvre, Carl Marquis, Gérard Ouellet, David Pépin, Marie Prince, Louis-Philippe Robert, Julie Routhier, Alain Roy, Guy Thériault, Joé Tremblay et Michel Vallières;
- Approbation des diverses recommandations du Comité d'admission concernant la mise en application de l'examen oral, en référant au projet de *Profil de compétences des évaluateurs agréés du Québec* (document préliminaire) (C.A. et B.D.);
- Décision de la date, du lieu et de l'heure de l'Assemblée générale des membres (B.D.); adoption du programme d'inspection professionnelle recommandé par le Comité d'inspection professionnelle pour l'année 1999-2000, soit :
  - Deux inspections tests en évaluation municipale;
  - Six visites d'inspection dans les grands bureaux de Montréal, seule catégorie n'ayant pas encore fait l'objet de vérification dans le cadre du programme précédent;
  - Dix visites de suivi ou de contrôle auprès des cas lourds identifiés par le programme 1994-99 (B.D.);
- Imposition de trois (3) stages de perfectionnement suite aux recommandations du Comité d'inspection professionnelle (C.A.);
- Dépôt d'une demande de révision du dossier d'enquête disciplinaire d'un membre (C.A. et B.D.);

Bureau de direction

Bureau de direction

Décisions de nature administrative :

Gestion financière :

- Autorisation aux six personnes suivantes de signer les effets bancaires pour l'Ordre : Louise Savoie, René Tardif, Pierre Gosselin, Gérald Savary, Marie-Andrée Pilon et Céline Viau (B.D.);

- Adoption des états financiers annuels 1998-1999 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 1999-2000 (C.A. et B.D.);

- Approbation régulière de la liste des chèques, des états financiers intérimaires et des bilans du fonds de stabilisation (C.A.);

- Renouvellement du programme d'assurance-responsabilité professionnelle avec AXA Boréal et du mandat du courtier Martin Assurance et gestion de risques Inc. selon les conditions suivantes :
  - Entente relative à des services de prévention maintenue selon une nouvelle formule de partage des primes, soit 58 % du 1er 350 000 $ et 10 % de l'excédent;
  - Grille de tarification majorée de 6 %;
  - Rémunération du courtier haussée à 35 000 $ et payée à même le fonds de stabilisation (C.A.);

- Autorisation du paiement des factures du 30 septembre 1998 et du 28 février 1999 d'AXA BORÉAL au montant total de 111,682.17 $ et autorisation du paiement de la facture du 30 septembre 1999 d'AXA BORÉAL au montant total de 151,753.67 $ (C.A.);

- Autorisation pour l'achat d'un ordinateur pour la présidence (C.A.);

- Autorisation du paiement d'une facture d'Informatique Deschamps-Melançon au montant de 4370.95 $ pour le développement du logiciel Évalplus;

- Proposition à l'assemblée générale annuelle des membres, d'une augmentation de la cotisation annuelle (C.A. et B.D.);

- Résolution à l'effet que les titulaires de permis de la Commission municipale du Québec qui désirent devenir membres de l'Ordre paient la même cotisation que tous les autres évaluateurs agréés (C.A.);

- Proposition à l'Assemblée générale annuelle des membres d'accorder le mandat pour la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'exercice 1999-2000 à la firme comptable Dagenais, Lapierre, Simard et Ass. (C.A. et B.D.);

- Autorisation d'accorder au syndic un budget annuel ne dépassant pas 2 100 $ pour des consultations ponctuelles auprès des procureurs;

Gestion du personnel :

- Adoption des conditions d'emploi du personnel de l'Ordre pour l'exercice financier 1999-2000 (C.A.);

Dossiers juridiques :

- Autorisation au procureur de l'Ordre de présenter une requête à la Cour afin de pouvoir produire la décision rendue le 15 octobre 1998 par le Comité de discipline de l'Ordre, contre un membre (C.A.);

- Dans le dossier 18-98-019, l'évaluateur n'ayant pas acquitté sa facture de frais et d'amendes due, en vertu de la sanction prononcée le 9 juin 1999, résolution de faire homologuer la décision et en cas de non-paiement, de retirer ce membre du tableau des membres lors du Bureau de février (C.A.);

- Dépôt d'une demande d'enquête au syndic contre trois membres qui n'ont pas respecté la décision du Comité administratif de leur imposer un stage de perfectionnement (C.A.);

- Autorisation à Madame Céline Viau, secrétaire de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec de signer tout document de quittance pour toutes les sommes pouvant être dues à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (autrefois la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés), ainsi qu'à ses membres qui s'étaient portés requérants à la requête pour jugement déclaratoire, le tout en vertu des jugements de la Cour supérieure (500-05-015029-943) et de la Cour d'appel (50009-001143-957) en contrepartie du versement des sommes dues par le Fonds d'indemnisation en assurances de dommages(B.D.);

- D'amender la politique de poursuite pour usurpation de titre pour faire en sorte que, dans le cas des ex-membres de l'Ordre, la secrétaire générale donne mandat au procureur de l'Ordre de préparer le dossier pour adoption du projet de plainte par le Bureau de direction (B.D.);

Décisions de nature professionnelle :

- Nomination de Jean-Guy Bernard, É.A. et de René Tardif, É.A. pour participer au groupe de travail chargé de rédiger des normes de pratique sur les immeubles fédéraux à vocation unique mis sur pied par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et mandat à Denis Chevalier pour coordonner la rédaction et la mise en place du plan d'action (C.A. et B.D.);

- Adoption des normes de pratique professionnelle # 3 à 10 concernant l'acte de consultation et l'acte d'examen de rapport, de même que l'acte d'évaluation de biens meubles et d'entreprises ces nouvelles normes entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2000 (B.D.);

- Mandat au Comité réviseur des normes d'intégrer la définition d'immeubles à vocation unique au *Guide de pratique professionnelle* et de formuler les commentaires à y ajouter relativement à l'application des normes 1 et 2, pour ce type d'immeuble (B.D.); puis, adoption d'amendements à la norme 1 pour tenir compte du fait que certaines circonstances peuvent justifier que l'évaluateur n'applique qu'une seule méthode reconnue et que son évaluation soit tout de même considérée comme une évaluation complète (B.D.);

- Adoption du *Rapport de cueillette de données* comme seul modèle de rapport abrégé garanti par l'Ordre des évaluateurs agréés (B.D.);

- Adoption d'une politique sur la consultation des membres concernant des modèles de formulaires ou de rapports (B.D.);

- Adoption d'une résolution concernant le développement des spécialités suivantes pour ses membres, dans un premier temps et pour des candidats de l'extérieur, dans un deuxième temps :
  - inspection en bâtiments;
  - évaluation d'entreprises;
  - évaluation environnementale;
  - gestion immobilière.

- Formation d'un comité spécial pour chacun de ces groupes afin :
  - d'étudier en détail la formation existante (syllabus des cours);
  - de définir la formation obligatoire à la reconnaissance de cette spécialité;
  - de définir la formation complémentaire à mettre en place;
  - de définir les conditions d'obtention de cette spécialité;
  - de proposer une structure d'encadrement de la pratique (B.D.);

- Adoption d'un projet à déposer à la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole ainsi qu'à ses partenaires du milieu municipal concernant :

  A. la création d'un Service de recherche et d'information en évaluation, intégré à la structure de fonctionnement de l'Ordre avec les autres services : admission, formation, inspection, affaires juridiques, communications, syndic;

  B. un programme d'inspection de qualité des rôles, réalisé en lien avec le programme d'inspection professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés. (B.D.)

- Adoption d'une politique sur la formation continue en région (C.A.);

Décisions de nature politique ou publique :

- Dans le cadre du 30e anniversaire de l'Ordre, attribution d'un prix hommage à Me Jean-Guy Desjardins, pour l'ensemble de sa contribution à la profession;

- Autorisation pour l'envoi de la lettre intitulée *Le Service Emili : la prudence s'impose : position de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* aux responsables provinciaux de la qualité des portefeuilles et des prêts hypothécaires des banques et caisses populaires opérant au Québec (C.A.);

- Adoption d'une motion de remerciement aux administrateurs qui ont quitté le Bureau de direction soient : Gilles Vézina, É.A., administrateur du Bureau depuis 10 ans, Régis Bonneau, É.A., Pierre David, É.A., Gérard Brahic, É.A., Michel Toupin et Suzanne Lalonde;

- Initiation d'une démarche avec l'Association des inspecteurs en bâtiments pour vérifier l'opportunité et les modalités d'intégration de ce groupe au sein de l'Ordre des évaluateurs agréés (B.D.).

Bureau de direction

Rapport des comités

Le Comité d'inspection professionnelle

Michel Raymond, É.A., président
François Derome, É.A.
Jacques Dubé, É.A.
Yves Godin, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
(à partir du 17 février 2000)
Pierre Lemay, É.A.
(à partir du 17 février 2000)
Denys Maurice, É.A.
Pierre Turcotte, É.A.
Suzanne Decoste, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(jusqu'au 31 mai 1999)
Guylaine Tremblay, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(à partir du 31 mai 1999)

Le Comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession en réalisant annuellement un programme d'inspection de la pratique des membres. Il est assisté dans la réalisation de ce mandat par l'inspecteur/enquêteur permanent, Jean-Yves Jacob, É.A.

Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité s'est réuni à cinq reprises : les 28 avril et 20 octobre 1999, de même que les 17 janvier, 22 février et 28 mars 2000.

Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, ses membres ont supervisé la tenue de vingt-et-une (21) inspections dont six (6) premières visites. Sept visites de suivi et six visites de contrôle après un stage imposé, ont également été effectuées. Ces visites ont donné lieu à une (1) visite de suivi, deux (2) auditions qui se sont conclues par l'imposition de deux (2) stages de perfectionnement, de même qu'à trois demandes d'enquête au syndic de l'Ordre.

Par ailleurs, deux inspections-test auprès d'évaluateurs exerçant en confection de rôles ont été réalisées dans le but de valider nos outils d'inspection dans le domaine de l'évaluation municipale. Ce champ d'intervention fera l'objet du prochain programme triennal d'inspection.

Enfin, le Comité d'inspection professionnelle a collaboré à la révision des *Règlement déterminant la procédure du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* et *Règlement concernant les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*. Il a poursuivi sa participation à la révision des normes de pratique et à l'étude de différents dossiers politiques touchant la profession.

Perspectives 2000-2001

Inspections en expertise

6 nouvelles visites, 10 visites de suivi et 4 visites de contrôle;

Inspections en évaluation municipale

- Embauche et formation d'inspecteurs spécialisés en évaluation municipale;
- Inspection d'évaluateurs oeuvrant dans quatre à six organismes municipaux responsables de l'évaluation;
- Enquêtes particulières au besoin;
- Auditions et recommandations de stage au besoin;
- Collaboration à la révision des normes de pratique professionnelle;
- Suivi de la révision du *Règlement déterminant la procédure du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* et du *Règlement concernant les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.*

Le Bureau du Syndic

Le syndic en chef :
Michel Fournier, É.A.

Les syndics adjoints :
André Poisson, É.A.
Jacques Thibault, É.A.
Roger Lefebvre, É.A.

Conformément à l'article 122 du* Code des professions, *à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, le syndic, le syndic adjoint ou le syndic correspondant doit faire enquête et prendre la décision de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline, ou encore de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

Conformément à l'article 123.6 du* Code des professions, *le syndic peut également dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il doit en outre procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires, conformément au règlement de l'Ordre adopté en vertu de l'article 88 du* Code des professions *à cet effet.

Michel Fournier, É.A.

Nombre de plaintes reçues : (dont 17 sont toujours sous enquête)	26
Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline :	8
Nombre de différends soumis à la conciliation :	12
Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation :	9
Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage :	3
Nombre de dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle :	0
Nombre de dossiers transmis au Comité de révision :	1
Nombre de dossiers fermés en vertu de non-lieu :	4
Nombre de dossiers fermés et mises en garde à l'endroit de l'évaluateur concerné :	4
Nombre de plaintes retirées à la demande du plaignant :	0

Concernant la période 1998-1999, (8) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 1999-2000 et se répartissaient comme suit :

En attente d'une décision du Comité de discipline :	1
En attente d'une date d'audition devant le Comité de discipline :	1
En attente d'une date d'audition pour sentence :	0
Enquête en cours :	0
Dossier fermés en vertu du non-lieu :	6

Concernant la période 1997-1998, (1) dossier était encore actif durant l'exercice 1999-2000.

De plus, le syndic a répondu à près de 200 demandes d'informations téléphoniques ou écrites.

Me Mireille Bessette

Le Comité de discipline

Me François Samson, président
Jean-Luc Bélanger, É.A.
Jean-Guy Bernard, É.A.
Sylvain Bernèche, É.A.
Richard Côté, É.A.
Benoît Egan, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Pierre Goudreau, É.A.
Francine Guérin, É.A.
Roger Leclerc, É.A.
Michèle Leroux, É.A.
Guy Pinard, É.A.
Donald Prévost, É.A.
Jean-Jacques Rozon, É.A.
Robert Sanche, É.A.
Me Mireille Bessette, coordonnatrice aux affaires juridiques et
Josée Laporte, secrétaire de direction, secrétaires

Conformément à l'article 116 du* Code des professions, *le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du* Code des professions, *de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au* Code des professions *ou à ladite loi.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité de discipline a été saisi de trois (3) nouvelles plaintes.

Ces plaintes portaient sur :

- l'omission pour un évaluateur de mentionner à son rapport la date de l'évaluation de la propriété;
- le fait pour un évaluateur d'exprimer une opinion incomplète sur la valeur d'une propriété alors qu'il avait omis d'avoir une connaissance complète des faits avant de donner cette opinion;
- le défaut pour un évaluateur d'obtenir l'assistance nécessaire afin de procéder à l'évaluation d'une propriété alors qu'il n'était pas suffisamment préparé pour effectuer un tel travail d'évaluation;
- le fait pour un évaluateur d'avoir préparé un rapport d'évaluation contenant des informations qu'il savait fausses;
- l'omission pour un évaluateur de définir à son rapport la valeur recherchée et d'identifier de façon précise le cadre ou les fins particulières de l'évaluation;
- le fait pour un évaluateur de conclure pour une propriété à une valeur qui ne découle pas de son analyse;
- le fait pour un évaluateur d'appliquer de façon inappropriée les méthodes et techniques d'évaluation.

Durant l'année 1999-2000, le Comité de discipline a tenu treize (13) jours d'audition et étudié onze (11) dossiers de plainte.

Relativement à une plainte déposée en 1995, le Comité s'est prononcé sur la sanction à la suite d'une déclaration de culpabilité lors de l'exercice précédent. Cette décision fait l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions. (01)

Concernant une plainte déposée en 1996, le Comité est en délibéré sur la sanction à la suite d'une déclaration de culpabilité lors du présent exercice. (07)

L'appel d'une décision du Comité concernant une plainte déposée en 1997 a été rejeté par le Tribunal des professions. (011)

Quant à deux plaintes déposées en 1998 et dont l'instruction n'avait pas encore été complétée ou la décision rendue, le Comité a prononcé la sanction relativement à ces deux plaintes après avoir accueilli les plaidoyers de culpabilité des intimés. Dans un des cas, il s'agissait d'un changement de plaidoyer de l'intimé. (017 et 019)

L'instruction de l'ensemble des plaintes déposées lors de l'exercice précédent a été complétée. Trois des dossiers ont fait l'objet de plaidoyer de culpabilité et le Comité a rendu sa décision sur sanction dans deux de ces dossiers, le troisième étant toujours en délibéré à la fin de l'exercice financier. Dans deux cas, il s'agissait d'un changement de plaidoyer de l'intimé. Le quatrième dossier s'est terminé par une déclaration de culpabilité et le Comité s'est également prononcé sur la sanction. (021, 022, 023, 024)

Enfin, une des plaintes déposée lors du présent exercice a fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité et le Comité a rendu sa décision sur sanction. Quant aux deux autres plaintes déposées en 1999-2000, l'instruction de celles-ci aura lieu au cours du prochain exercice financier. (025, 026 et 027)

Selon les plaintes, le Comité de discipline a imposé une ou plusieurs des sanctions suivantes : réprimande, amende d'un montant de 600 $ à 1900 $.

Une décision du Comité comportait une radiation temporaire de 6 mois avec avis dans un journal circulant dans le lieu où le professionnel a son domicile et recommandait au Bureau de l'ordre d'obliger le professionnel à suivre certains cours de perfectionnement; cette décision fait l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions. Une autre décision du Comité comportait une radiation temporaire de 2 mois.

Enfin, deux décisions étaient à l'effet de suspendre temporairement le droit d'exercice du professionnel visé jusqu'à ce qu'il ait suivi avec succès certains cours de formation.

Le Comité de révision

Jean N. Picard, É.A., président

Denis Caron, administrateur
nommé par l'Office des professions

Claude Chevalier, É.A.

Jean-Guy Kirouac, É.A.

Raymond Lacombe, É.A.

Suzanne Lalonde, administratrice
nommée par l'Office des professions
(à partir du 25 mai 1999)

Claude Métras, É.A.

Michel Toupin, administrateur
nommé par l'Office des professions
(à partir du 25 mai 1999)

Me Mireille Bessette, coordonnatrice aux affaires juridiques et Josée Laporte, secrétaire de direction, secrétaires

Conformément à l'article 123.3 du* Code des professions, *le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre l'évaluateur.

Durant l'exercice financier 1999-2000, le Comité de révision a tenu une seule réunion concernant deux demandes d'avis au comité. Relativement au premier dossier où le comité, lors du dernier exercice financier, avait suggéré au syndic de compléter son enquête, le comité, à la requête de la personne qui avait présenté la demande d'avis, a accepté que le complément d'enquête soit effectué par le nouveau syndic de l'Ordre plutôt que par le syndic qui avait procédé à l'enquête. Quant au second dossier, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline.

Le Comité d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A., président

Pierre L. Gagnon, É.A.

Roger Inkel, É.A.

Marc Bazinet, É.A.

Denis Savoie, É.A.
(à partir du 30 septembre 1999)

Jean Dorion, É.A.
(à partir du 30 septembre 1999)

Jean-Guy Mercier, É.A.
(à partir du 30 septembre 1999)

Me Mireille Bessette, coordonnatrice aux affaires juridiques et Josée Laporte, secrétaire de direction, secrétaires

***Conformément à l'article 88 du* Code des professions, *le Conseil d'arbitrage doit déterminer, s'il y a lieu, le remboursement auquel une personne peut avoir droit et ce, en conformité avec les dispositions du* Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes.**

Le Comité n'a traité aucune demande d'arbitrage de compte durant l'exercice 1999-2000. Toutefois deux demandes ont été reçues en cours d'année qui seront traitées au cours du prochain exercice.

Le Comité d'admission

Francyne Bélanger, É.A.
(à partir du 17 février 2000)

Alison K. Chave, É.A.

Pierre Cyr, É.A., répondant au Bureau de direction

Alain Garand, É.A., président

Chantal Leduc, É.A.

Nathalie Locas, É.A.
(jusqu'au 17 février 2000)

Suzanne Decoste, É.A.
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(jusqu'au 31 mai 1999)

Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(à partir du 31 mai 1999)

Le mandat du Comité d'admission est de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession.

Le Comité d'admission a tenu cinq (5) réunions en 1999-2000 : les 26 avril, 7 juillet et 2 novembre 1999, ainsi que les 10 janvier et 14 mars 2000.

Comme par les années passées, le Comité a supervisé le travail des personnes-ressources embauchées pour la conception et la correction de l'examen d'admission tenu en octobre 1999.

Les résultats de cet examen sont les suivants :

Examen du 2 octobre 1999 :
quarante-cinq (45) candidats
trente (30) réussites
quinze (15) échecs

Le Comité d'admission a étudié treize (13) demandes d'autorisation pour agir à titre de maître de stage.

Neuf (9) demandes particulières de candidats ou de stagiaires ont été analysées.

Dix-huit (18) demandes d'équivalence de formation ont été traitées dont onze (11) provenaient de titulaires d'un permis délivré par la Commission municipale du Québec.

De plus, le Comité d'admission a collaboré avec le Comité tripartite MAMM-O.E.A.Q.-A.E.M.Q. concernant les relations avec les universités et la coordination du *Programme de formation professionnelle*.

Finalement, le Comité a préparé l'entrée en vigueur, le 17 février 2000, des *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*. À cet effet, il a mis en place une procédure de traitement des différentes demandes et a procédé à la mise à jour de toute la documentation relative à l'admission. Il a en outre déterminé les conditions relatives au contenu, à l'évaluation et à l'administration de la partie orale du prochain examen d'admission.

Perspectives 2000-2001

- Conception de la partie orale de l'examen d'admission;
- Organisation de l'examen d'admission qui se tiendra pour la partie écrite, le 14 octobre 2000 et pour la partie orale, le 28 octobre 2000;
- Poursuite de la collaboration avec les universités et le Comité tripartite MAMM-O.E.A.Q.-A.E.M.Q.;
- Remise des permis;
- Études des différentes demandes déposées au Comité.

Comité d'admission

Le Comité de formation continue

Pierre Cyr, É.A., président
(jusqu'au 25 mai 1999)

René Cloutier, É.A., président, répondant au Bureau de direction
(à partir du 25 mai 1999)

Guylaine Cormier, É.A.

Bryan L'Archevêque, É.A.

Sylvain Leclair, É.A.

Pierre Vaillancourt, É.A.

Suzanne Decoste, É.A.
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(jusqu'au 31 mai 1999)

Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(à partir du 31 mai 1999)

Ce comité a pour mandat d'offrir à chaque année aux membres de l'Ordre, un programme d'activités de formation continue visant comme principal objectif l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

Pour réaliser ce mandat, le Comité s'est réuni à trois reprises durant le dernier exercice financier, soit les 11 mai et 25 octobre 1999, de même que le 6 mars 2000.

Deux perfectionnements ont attiré 133 membres, soit :

- *La pyrite* à Longueuil le 16 juin 1999 (72 participants);
- *Évalplus* (logiciel d'évaluation), à Québec le 11 décembre 1999 (18 participants), à Montréal le 16 décembre 1999 (22 participants) et le 21 mars 2000 (21 participants).

Perspectives 2000-2001

- *La consultation immobilière : voie d'avenir* (1 journée, novembre 2000);
- *Évaluation de centres commerciaux* (2 jours, février 2001);
- *Nouveau Code de déontologie* (lors de l'entrée en vigueur).

Comité de formation continue

Le Comité réviseur des normes de pratique

Jean-Luc Bélanger, É.A.
Denis Bessette, É.A.
Michel Bouchard, É.A.
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
Richard Chabot, É.A.
René Cloutier, É.A.
Jean-Marc Couture, É.A.
Gérard D'Aoust, É.A.
François Derome, É.A.
Michel Fournier, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Richard Juneau, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
Roger Leclerc, É.A.
Mathieu L'Écuyer, É.A.
Roger Lefebvre, É.A.
Marcel Mailhot, É.A.
Denys Maurice, É.A.
André Poisson, É.A.
Jacques Prémont, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Serge Robert, É.A.
Norman Roy, É.A.
Luc Sauvageau, É.A.
Denis Sauvé, É.A.
Jean-Marc Sauvé, É.A.
Daniel Sylvestre, É.A.
René Tardif, É.A.
Jacques Thibault, É.A.
Pierre Turcotte, É.A.
Guylaine Tremblay,
coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire

Le Comité a tenu huit (8) réunions, soit les 8 et 29 avril, 16 juin, 13 octobre et 17 novembre 1999, ainsi que les 26 janvier, 16 février et 22 mars 2000.

Au début de l'exercice 1999-2000, le Comité a d'abord finalisé les normes 3 à 10, soit celles encadrant l'acte d'examen d'un rapport, l'acte de consultation, l'évaluation d'un bien meuble corporel et l'évaluation d'une entreprise ou d'un intérêt dans une entreprise. Ces normes ont été adoptées par le Bureau de direction le 25 mai 1999 et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2000. Le Comité a également contribué à la préparation des sessions de formation sur ces normes.

Par ailleurs, le Comité a révisé les normes portant sur l'évaluation aux fins d'expropriation et d'assurance, lesquelles seront présentées au Bureau de direction de l'Ordre au début de la prochaine année financière. Il a enfin étudié la pertinence d'élaborer des normes encadrant l'évaluation de terres agricoles, l'évaluation d'immeubles dits «à vocation unique» et la recherche de la valeur relative des copropriétés indivises. Ces dernières hypothèses ont toutefois été rejetées et ont simplement conduit à amender la norme 1, notamment au niveau de la méthode du coût.

Finalement, l'exécutif du Comité a analysé différentes demandes d'avis ou d'explications provenant des membres ou d'organisations-partenaires.

Perspectives 2000-2001

- Dispenser des formations sur les normes en expropriation et en assurances
- Réviser les normes 1 et 2;
- Répondre aux questions particulières soulevées par les membres ou les organisations-partenaires.

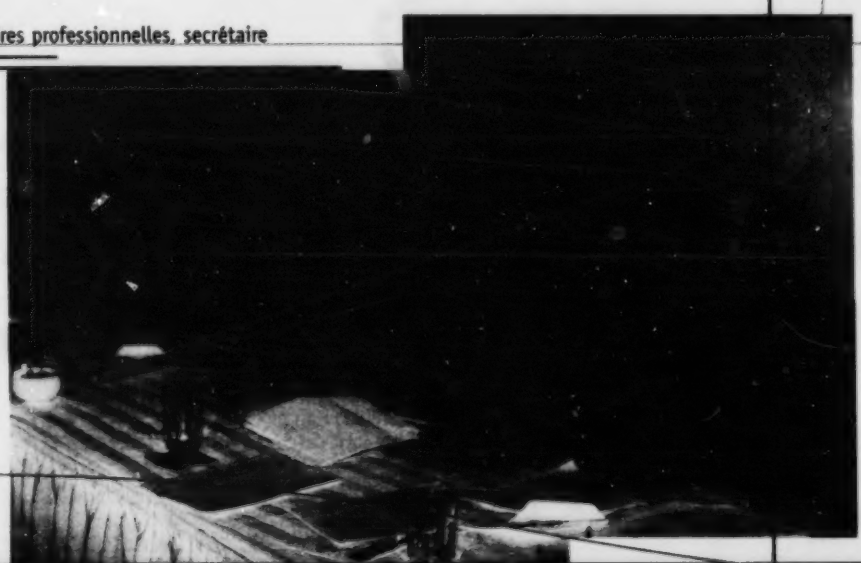

Comité réviseur des normes de pratique

Comité tripartite sur la formation en évaluation foncière

M. Alain Raby É.A.,
représentant du MAMM et président du Comité

M. Pierre Laliberté É.A., représentant de l'O.E.A.Q.,
répondant au Bureau de direction

M. Jean-Guy Mercier É.A., représentant de l'A.E.M.Q.
(jusqu'au 17 mars 2000)

M. Claude Provencher É.A., représentant du MAMM

M. Benoît G. Roy É.A., représentant de l'A.E.M.Q.
(à partir du 17 mars 2000)

M. Louis Roy É.A., représentant de l'A.E.M.Q.

M. Paul Tougas É.A., représentant de l'O.E.A.Q.

Comité tripartite

Le Comité tripartite sur la formation en évaluation foncière existe depuis 1991, en vertu d'une entente conclue entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et l'Association des évaluateurs municipaux du Québec. Il a pour mandat de travailler à l'amélioration continue de la formation disponible en évaluation foncière, notamment en collaborant à l'actualisation de la formation universitaire de base et en diffusant un programme récurrent de formation professionnelle complémentaire.

Le Comité a tenu deux réunions au cours de la dernière année, soit les 20 avril et 6 décembre 1999, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres en sous-comités et diverses consultations téléphoniques, sur des sujets spécifiques.

Pour la quatrième année consécutive, les cours composant le *Programme de formation professionnelle en évaluation* ont été diffusés sur la période s'écoulant de juin 1999 à mai 2000. Bien qu'originellement destinés aux stagiaires en évaluation désireux de compléter leur formation universitaire, ces cours ont également répondu aux besoins d'une proportion significative d'autres intervenants plus expérimentés (quelque 57 % des participants). Les huit (8) blocs de cours diffusés ont globalement généré 185 inscriptions, pour constituer un total de 417 jours/personne de formation, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'an dernier (170 inscriptions, 325 jours/personne).

Outre les mises à jour annuellement nécessaires, le contenu des blocs de cours portant sur les méthodes du coût et de comparaison ont été bonifiés pour mieux s'adapter aux besoins de la clientèle visée. Dans cet esprit, trois blocs (terrain, coût, revenu) ont été scindés en deux sections chacun, pour accentuer cette adaptation.

Le Comité a également poursuivi la réalisation du profil de compétences des évaluateurs agréés, un outil descriptif inédit dans cette discipline professionnelle.

Perspectives 2000-2001

Pour l'année à venir, le Comité a pour projets de :

- Poursuivre la diffusion et l'actualisation du *Programme de formation professionnelle en évaluation;*
- Produire une brochure de promotion de ce programme à l'intention des entreprises et organismes et impliquer les formateurs dans son développement;
- Participer au Comité de la formation des évaluateurs agréés, lequel met officiellement en présence, outre les évaluateurs agréés, des représentants des universités et du ministère de l'Éducation;
- Compléter et diffuser le profil de compétences des évaluateurs agréés, pour qu'il devienne un instrument de référence pour de nombreux intervenants.

Claude Chevalier, É.A., président

Denis Bessette, É.A.

René Cloutier, É.A. *(jusqu'au 25 mai 1999)*

Pierre Gosselin, É.A. *(à partir du 25 mai 1999)*

Luc Grégoire, Martin Assurance et gestion de risques inc., courtier

Jean-François Martin, Martin Assurance et gestion de risques inc., courtier

Gérald Savary, É.A, répondant au Bureau de direction

Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

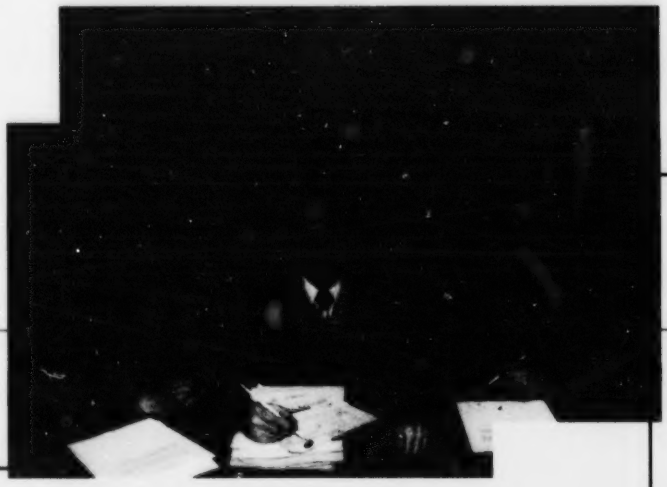

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation. La composition prévoit en outre la représentativité du vice-président responsable de l'éthique professionnelle, du trésorier et responsable des services aux membres et d'un représentant des membres en pratique privée.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité a tenu trois réunions, les 13 et 21 avril 1999, ainsi que le 2 février 2000. Il y a également eu une réunion du Comité des sinistres.

Le Comité a coordonné la gestion générale du programme, soit l'étude des statistiques de réclamations et des factures et la négociation des conditions de renouvellement; les membres du Comité ont également assuré le suivi de la gestion du fonds de stabilisation.

De plus, le Comité s'est penché sur la définition de l'inspection et sur le type de couverture à offrir aux membres qui ont développé cette pratique.

Le Comité a répondu aux interrogations de l'assureur concernant le bogue de l'an 2000; de plus, les membres du Comité ont amorcé une réflexion sur la problématique de la pyrite qui a généré une activité de formation sur le sujet et une publication dans le *Mots d'Ordre*.

Perspectives 2000-2001

- Gestion générale du programme;
- Révision des modalités de gestion du fonds de stabilisation;
- Mise en place du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle obligatoire;*
- Consolidation de la collaboration avec le Comité des sinistres pour faire davantage de prévention;
- Étude comparative de rétention et de tarification;
- Traitement des cas particuliers.

Claude Chevalier, É.A.

Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

Denis Bessette, É.A., président
Richard Barbeau, É.A.
Réginald Crevier, É.A.
Yves Riberdy, É.A.
Serge Robert, É.A.
Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau de direction
Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

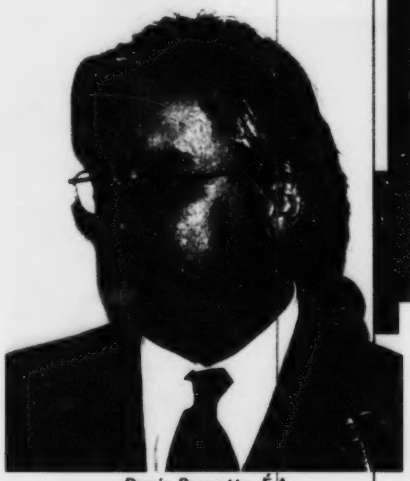

Denis Bessette, É.A.

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée ainsi que de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans les domaines de l'évaluation touchant les membres en expertise. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice, soit les 21 avril, 8 juin, 12 août, 21 septembre et 15 novembre 1999.

Durant l'année le Comité a complété le processus de révision et de validation du logiciel Évalplus, amorcé l'année précédente.

Il a continué le suivi du dossier de la SCHL : de façon plus spécifique, il a proposé au Bureau de direction l'envoi d'une lettre de mise en garde concernant l'utilisation d'Emili, lequel document a été adressé à tous les responsables de portefeuilles de prêts hypothécaires des institutions financières du Québec.

Finalement, le Comité a conseillé la direction de l'Ordre quant à l'orientation à privilégier concernant les formulaires non conformes aux normes de pratique professionnelle diffusés par certaines institutions financières.

Perspectives 2000-2001

- Développement d'un sous-produit du formulaire de type «certificat de visite»;
- Développement du logiciel Évalplus diffusion du *Rapport d'évaluation immobilière* en version anglaise;
- Développement d'une réflexion sur l'inspection pré-achat et collaboration à la mise en place de la spécialité «inspecteur en bâtiment»;
- Réalisation d'un lexique professionnel à l'intention des évaluateurs;
- Représentation auprès des prêteurs et des institutions financières;
- Élaboration d'un mandat-type;
- Intervention auprès des médias sur les risques reliés à l'utilisation d'Emili et sensibilisation du public;
- Conseil auprès des décideurs de l'Ordre sur les dossiers relatifs à la pratique privée, aux normes de pratique et à l'assurance-responsabilité.

Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux

Normand Godbout, É.A., président et répondant au Bureau de direction *(à partir du 25 mai 1999)*

René Tardif, É.A., président et répondant au Bureau de direction *(jusqu'au 25 mai 1999)*

Jean-Pierre Cadrin, É.A.

Francine Godin, É.A. *(à partir du 6 mars 2000)*

Pierre Gosselin, É.A.

Ernest Lépine, É.A.

Claude Malo, É.A. *(jusqu'au 6 mars 2000)*

Jean Beaudet, É.A. *(à partir du 25 mai 1999)*

Richard Gagné, É.A.

Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation municipale; de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans le domaine de l'évaluation municipale lorsque requis pour être présentés à divers niveaux de gouvernements. Finalement, le comité a pour but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des évaluateurs municipaux sur des dossiers qui concernent leur pratique quotidienne.

Le Comité s'est réuni à 4 reprises : les 30 avril, 8 septembre et 15 décembre 1999 et le 6 mars 2000.

Dans le cadre de son mandat de conseil à la présidence, le Comité a étudié le Rapport Bédard et formulé des recommandations en vue d'établir la position officielle de l'Ordre. Dans le même contexte, il a étudié la question de la mise sur pied d'un Bureau d'information en évaluation foncière.

De plus, le Comité a assuré le suivi des divers comités reliés à l'évaluation par le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole et autres comités externes.

Profitant de ce forum d'échanges, les membres du Comité ont mis en commun leurs informations et analyses des amendements législatifs et autres règlements, de même que des jugements récents en matière d'évaluation municipale.

Le Comité a également collaboré aux travaux du Comité mixte en évaluation municipale et du Comité réviseur des normes de pratique.

Perspectives 2000-2001

- Projet de règlements à l'étude, recommandations;
- Projet de loi à l'étude, recommandations;
- Participation et suivi des comités constitués par le MAMM;
- Participation et suivi des autres comités de l'Ordre où le Comité est représenté;
- Discussion de l'évaluation de certains types de propriétés;
- Interprétation jurisprudentielle;
- Publications dans le *Mots d'Ordre* au nom du Comité.

Comité consultatif des évaluateurs municipaux

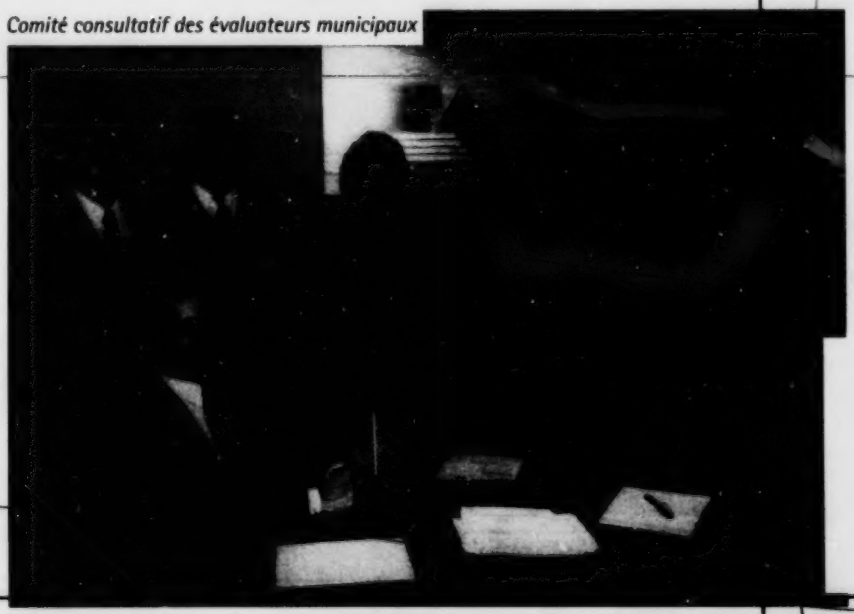

Le Comité mixte en évaluation municipale

Louise Savoie, É.A., présidente
Jean Beaudet, É.A.
Michel Bourbonnais, É.A.
Pierre Cyr, É.A.
Yves Godin, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Pierre Goudreau, É .A.
Mario Picard, É.A.
Michel Raymond, É.A.
René Tardif, É.A.
Paul Tougas, É.A.
Pierre T[illegible]otte, É.A.
Pierre Vaillancourt, É.A.
Céline Viau, secrétaire
Francine Godin, É.A., membre ad hoc

Créé par le Bureau de direction en février 1999, le Comité mixte en évaluation municipale, formé d'évaluateurs en confection de rôles et en vérification fiscale, a pour mandat de définir les modalités de révision, d'implantation et d'application de normes législatives et administratives nécessaires au dépôt de rôles respectueux des objectifs d'équité, de transparence et de maintien de la qualité de l'acte professionnel d'évaluation auxquels l'Ordre souscrit.

Le Comité adhère également à l'énoncé du Bureau à l'effet de reconnaître la pertinence de rôles d'évaluation dont les valeurs déposées représentent le plus fidèlement possible les valeurs réelles au moment de leur utilisation et considérant le but pour lequel ils sont préparés de même que la nécessité du maintien du droit de plainte du contribuable lors de toute intervention au rôle.

Durant l'exercice 1999-2000, le Comité mixte s'est réuni à six reprises, les 1er et 22 avril, 4 et 26 mai, 8 septembre 1999 et le 6 mars 2000. De plus, un appel-conférence a été tenu le 15 juin 1999.

Au cours de cette première année d'existence, le Comité a eu fort à faire à la suite du dépôt, par la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, du *Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales* (Rapport Bédard). Il a également été mandaté pour analyser le rapport du groupe de travail MAMM-U.M.Q.-A.E.M.Q.-O.E.A.Q. sur La mise en commun de ressources municipales aux fins de l'évaluation des immeubles non résidentiels complexes.

Outre la rédaction des commentaires de l'Ordre sur le *Rapport Bédard*, le Comité a élaboré une proposition en deux volets, aux fins d'adoption par le Bureau de direction, puis dépôt à la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole de même qu'aux autres partenaires municipaux :

A. la création d'un Service de recherche et d'information en évaluation, intégré à la structure de fonctionnement de l'Ordre avec les autres services : admission, formation, inspection, affaires juridiques, communications, syndic;

B. l'instauration d'un programme de vérification de la qualité des rôles, réalisé en lien avec le programme d'inspection professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

Comité mixte en évaluation municipale

Le Comité du congrès 2000

Comité organisateur

Pierre Turcotte, É.A., président
Gérard Brahic, É.A.
Réjean Dugré, É.A.
Pierre Marchand, É.A.
Patrick Mercure, É.A.
Céline Viau, secrétaire générale

Comité du contenu

Pierre Turcotte, É.A., président
Gérard Brahic, É.A.
Jean-François Gilbert, É.A.
Yves Godin, É.A. *(jusqu'au 24 janvier 2000)*
Michel Raymond, É.A.
Louise Savoie, É.A.
Céline Viau, secrétaire

Le Comité du contenu s'est réuni à trois reprises, les 8 décembre 1999, 24 janvier et 24 février 2000; il a également tenu un appel-conférence le 8 février 2000. Il a pratiquement finalisé son mandat au cours de l'exercice, soit de développer un programme diversifié à l'intention de toutes les catégories de membres. Le Comité a également choisi le thème du congrès : *Une profession qui s'ouvre.*

Par ailleurs, le Comité organisateur a tenu ses premières réunions les 9 février et 8 mars 2000. Il a mis en place les éléments de base essentiels à l'organisation d'un tel événement, qui sont (outre l'élaboration du programme des ateliers) :

. Le choix de la date et du lieu du congrès;
. L'élaboration du programme social et du programme des invités;
. L'élaboration du budget;
. Le programme de sollicitation des commanditaires.

Perspectives 2000-2001

Faire de ce premier congrès du millénaire à Drummondville un événement professionnel inoubliable!

Comité du congrès 2000

La liste des publications de l'O.E.A.Q. 1999-2000

Information générale

- *Répertoire des membres 1999-2000*

Documents internes

- *Mots d'Ordre*, vol. 5, numéro 1, avril 1999, 19 pages
- *Mots d'Ordre*, vol.5, numéro 2, août 1999, 27 pages
- *Mots d'Ordre*, vol. 5, numéro 3, décembre 1999, 23 pages
- *Mots d'Ordre*, vol. 6, numéro 1, mars 2000, 27 pages
- *L'ÉVALUATEUR AGRÉÉ, ad hoc*, no. 11, *Spécial Congrès, deuxième partie*, août 1999, 41 pages
- *L'ÉVALUATEUR AGRÉÉ, ad hoc*, no. 12, *Le système professionnel québécois*, décembre 1999, 24 pages
- Normes 3 à 10 du *Guide de pratique professionnelle*

Rapport annuel

. *Rapport annuel 1998-1999 de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, 36 pages

Tableau des membres au 31 mars 2000

Nombre d'évaluateurs agréés au début de l'exercice	1 023
Réinscriptions	4
Stagiaires reçus É.A.	30
Décès	2
Non-paiement	14
Abandon	11
Retraite	12
Total	**1 018**

1)	**Nombre de membres au 31 mars 2000**	**Total**	**Femmes**	**Hommes**
		1 018	131	887
2)	**Répartition régionale au 31 mars 2000**			
	Région 01 Bas-Saint-Laurent	15	2	13
	Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	38	3	35
	Région 03 Capitale-Nationale	190	26	164
	Région 04 Mauricie	20	2	18
	Région 05 Estrie	38	2	36
	Région 06 Montréal	388	68	320
	Région 07 Outaouais	34	5	29
	Région 08Abitibi-Témiscamingue	10	2	8
	Région 09 Côte-Nor	4	0	4
	Région 10 Nord-du-Québec	0	0	0
	Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0	2
	Région 12 Chaudière-Appalaches	25	2	23
	Région 13 Laval	63	5	58
	Région 14 Lanaudière	18	0	18
	Région 15 Laurentides	44	1	43
	Région 16 Montérégie	95	10	85
	Région 17 Centre-du-Québec	14	0	14
	Hors du Québec	20	3	17

Répartition des dépenses

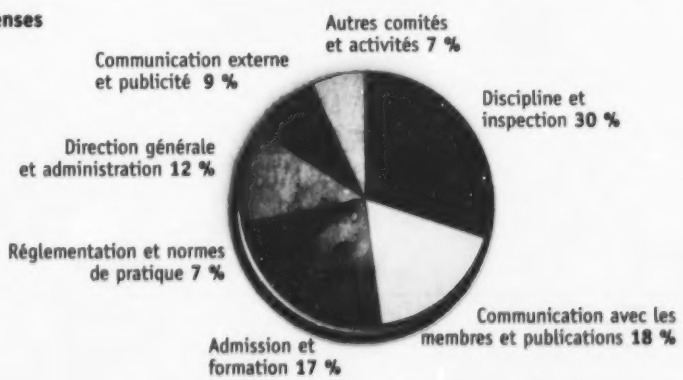

Stagiaires	
Nombre au début de l'exercice	72
Nouveaux stagiaires	9
Réinscrits	4
Étudiants reçus stagiaires	3
Stagiaires reçus É.A.	30
Retirés	7
Total	**51**

Étudiants	
Nombre au début de l'exercice	31
Nouveaux étudiants	2
Étudiants reçus stagiaires	3
Retirés pour non-paiement	15
Total	**15**

Cotisation annuelle	
membre	560 $
stagiaire	150 $
étudiant	45 $

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'administration et du fonds de stabilisation de l'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2000 ainsi que les états des produits et des charges et de l'avoir des membres du fonds d'administration, des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Dagneau Lapierre Sénard et Associés

Comptables agréés

Montréal,
le 19 juin 2000

Fonds d'administration

États des produits et des charges et du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars

	2000 $	1999 $
Produits		
Cotisations	**560 978**	577 550
Formation professionnelle	**41 750**	29 002
Formation continue	**17 256**	29 428
Examen	**11 500**	8 925
Publicité et publications	**4 704**	7 539
Droits d'admission	**1 030**	1 860
Discipline	**9 829**	2 249
Intérêts	**10 249**	12 577
Administration	**34 221**	16 442
	691 517	685 572
Charges par fonction - annexes		
Communication interne (page 34)	**120 548**	109 141
Admission (page 34)	**38 466**	35 555
Formation professionnelle (page 34)	**51 127**	32 743
Discipline (page 34)	**153 171**	188 575
Direction générale (page 34)	**79 128**	84 119
Inspection professionnelle (page 35)	**45 287**	40 988
Communication externe (page 35)	**56 676**	61 593
Réglementation (page 35)	**48 788**	91 291
Formation continue (page 35)	**19 659**	21 927
Autres comités (page 36)	**46 084**	43 184
	658 934	709 116
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges avant autres activités	**32 583**	(23 544)
Autres activités (note 10)	**(1 361)**	(193)
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	**31 222**	(23 737)
Solde au début de l'exercice	**93 488**	117 225
Solde à la fin de l'exercice	**124 710**	93 488

Fonds d'administration

Bilan au 31 mars

	2000	1999
	$	$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	86 289	163 237
Placements temporaires, au coût, 4,85 %	120 000	100 000
Débiteurs (note 3)	31 093	20 929
À recevoir du Fonds de stabilisation (note 4)	29 361	-
Stock brochures	8 075	13 200
Frais payés d'avance	18 612	13 011
	293 430	310 377
Prêt à une société de personnes (note 5)	2 921	4 944
Immobilisations (note 6)	40 521	45 409
	336 872	360 730
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	81 628	52 069
Revenus reportés	130 534	167 281
À payer au Fonds de stabilisation (note 4)	-	47 892
	212 162	267 242
Solde du fonds		
Investis en immobilisations (note 7)	40 521	45 409
Affectation d'origine interne (note 8)	30 743	-
Non grevés d'affectations	53 446	48 079
	124 710	93 488
	336 872	360 730

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

Fonds de stabilisation

États des produits et des charges et du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
	$	$
Produits		
Cotisations des assurés	219 778	244 213
Revenus de placements	75 999	71 916
Gain sur règlement de poursuite	-	140 898
	295 777	457 027
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	151 754	111 109
Honoraires du courtier d'assurances	34 200	30 000
Honoraires professionnels	1 720	24 465
Honoraires de gestion	5 801	5 988
	193 475	171 562
Excédent des produits sur les charges	102 302	285 465
Solde au début de l'exercice	1 155 741	870 276
Solde à la fin de l'exercice	1 258 043	1 155 741

Bilan au 31 mars

	2000	1999
	$	$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	26 124	13 504
Débiteurs (note 3)	15 245	158 038
À recevoir du fonds d'administration (note 4)	-	47 892
Frais payés d'avance	5 800	5 000
	47 169	224 434
Placements à long terme (valeur marchande 1 385 148 $; 1 193 463 $ en 1999)	1 393 989	1 070 091
	1 441 158	1 294 525
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 000	27 102
Sommes à payer à l'assureur	151 754	111 682
À payer au Fonds d'administration (note 4)	29 361	-
	183 115	138 784
Solde du fonds		
Affectations d'origine externe (note 9)	769 117	720 870
Non grevés d'affectations	488 926	434 871
	1 258 043	1 155 741
	1 441 158	1 294 525

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. **Statut constitutif et nature des activités**

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2. **Principales conventions comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière:

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège social de l'ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 200 000 $ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par des cotisations faites par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Notes complémentaires

2. **Principales conventions comptables (suite)**

Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Linéaire	33 %

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 2000 pour les services à rendre aux membres du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

3. **Débiteurs**

	2000 $	1999 $
Fonds d'administration		
Intérêts courus	2 452	241
Membres	21 959	15 504
Avance aux employés	-	5 184
Autres	6 682	-
	31 093	20 929
Fonds de stabilisation		
Intérêts courus	15 245	16 567
Gain sur règlement de poursuite à recevoir	-	140 898
Autres	-	573
	15 245	158 038

Notes complémentaires

4. À recevoir du fonds de stabilisation (à payer au fonds de stabilisation)

	2000	1999
	$	$
Charges courantes	36 361	(40 892)
Avance à payer remboursable	(7 000)	(7 000)
	29 351	(47 892)

L'avance à payer au fonds de stabilisation est remboursable dans la mesure où le prêt à une société de personnes est pleinement récupéré.

5. Prêt à une société de personnes

L'Ordre a accordé un prêt sans intérêt à la société de personnes qui a développé le logiciel Evalplus 3 afin de financer les coûts de développement de ce logiciel. Ce prêt est encaissable à raison de 20 % du produit de la vente de ce logiciel, soit la ristourne accordée à l'Ordre par la société de personnes.

6. Immobilisations

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	$	$	$	$
Mobilier de bureau	70 161	50 959	19 202	24 004
Ordinateur et logiciel	42 533	21 214	21 319	21 405
	112 694	72 173	40 521	45 409

7. Variation dans les actifs nets investis en immobilisations

	2000	1999
	$	$
Solde du début	45 409	15 490
Acquisitions d'immobilisations	10 654	43 932
Dispositions	-	(3 532)
Dotation à l'amortissement des immobilisations	(15 542)	(10 481)
	40 521	45 409

Notes complémentaires

8. Affectation d'origine interne

Pour faire suite à une demande du Comité tripartite (MAMM - O.E.A.Q. - A.E.M.Q.), l'Ordre a réservé un montant de 30 743 $ des excédents cumulés du Fonds d'administration à des fins d'investissement dans la recherche et la formation (conformément au protocole d'entente signé en juillet 1996 entre les trois parties).

9. Affectations d'origine externe

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 769 117 $ au 31 mars 2000 (720 870 $ en 1999) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

10. Autres activités

	2000	1999
	$	$
Tournoi de golf		
Produits	10 165	9 968
Charges	10 459	10 095
	(294)	(127)
Souper de Noël		
Produits	8 574	3 331
Charges	8 317	-
	257	3 331
Assemblée générale		
Produits	600	9 517
Charges	1 924	12 914
	(1 324)	(3 397)
	(1 361)	(193)

Notes complémentaires

11. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

12. Engagement

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation échéant en novembre 2005 et en mars 2001 à verser une somme de 91 994 $ pour ses locaux et de 20 826 $ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2001	34 992 $
2002	26 685 $
2003	26 685 $
2004	26 685 $
2005	26 685 $

L'Ordre assumera un loyer additionnel annuel d'un montant d'environ 29 000 $ correspondant à sa part dans les frais d'opération de l'édifice.

13. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à long terme est proche de leur juste valeur du fait que les taux d'intérêt sont proches des taux du marché.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 1999 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2000.

Les chiffres de l'exercice 1999 ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
	$	$
Communication interne		
Salaires et charges sociales	32 250	31 604
Publications	53 650	47 903
Tournée régionale et événements spéciaux	1 783	310
Quote-part des frais généraux	32 865	29 324
	120 548	109 141
Admission		
Salaires et charges sociales	18 196	17 354
Examen	8 532	7 184
Frais de comités	1 251	1 464
Quote-part des frais généraux	10 487	9 553
	38 466	35 555
Formation professionnelle		
Salaires et charges sociales	7 798	7 438
Frais de recherche	20 889	25 305
Honoraires	22 440	-
	51 127	32 743
Discipline		
Salaires et charges sociales	35 628	33 642
Honoraires - bureau du syndic	61 898	98 800
Frais de comité de discipline et révision	12 411	3 650
Frais de syndic	1 475	1 574
Matériel et documentation	-	243
Quote-part des frais généraux	41 759	50 666
	153 171	188 575
Direction générale		
Salaires et charges sociales	42 921	42 337
Bureau de direction	8 383	8 947
Comité administratif	5 209	5 015
Frais d'élection	1 042	383
Quote-part des frais généraux	21 573	27 437
	79 128	84 119

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
	$	$
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	14 431	13 621
Honoraires	10 019	5 500
Programme d'inspection	3 606	3 953
Frais de comité d'inspection	4 884	6 891
Quote-part des frais généraux	12 347	11 013
	45 287	40 988
Communication externe		
Salaires et charges sociales	17 932	17 914
Publicité	14 190	5 020
Matériel promotionnel	5 135	3 135
Matériel et documentation	2 842	5 276
Site internet	-	3 280
Relations publiques	1 125	9 144
Honoraires	-	1 275
Quote-part des frais généraux	15 452	16 549
	56 676	61 593
Réglementation		
Salaires et charges sociales	18 615	17 573
Frais de programme de révision	7 932	5 145
Honoraires	2 442	6 420
Rédaction et publications - normes de pratique	4 382	19 432
Frais de formation	2 116	18 193
Quote-part des frais généraux	13 301	24 528
	48 788	91 291
Formation continue		
Salaires et charges sociales	6 474	6 110
Frais de programme	7 825	9 926
Quote-part des frais généraux	5 360	5 891
	19 659	21 927

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
	$	$
Autres comités		
Salaires et charges sociales	25 958	25 734
Frais de comités	7 562	5 847
Quote-part des frais généraux	12 564	11 603
	46 084	43 184
Frais généraux répartis par nature		
Locaux et taxes	52 804	52 684
Salaire de la présidence et représentation	20 650	21 880
Poste et messagerie	19 035	22 385
Honoraires de contentieux	7 756	15 554
Fournitures de bureau	16 690	17 116
Télécommunications	12 850	12 196
Honoraires de comptabilité et informatique	6 328	12 265
Cotisations	7 600	8 074
Honoraires de vérification	1 800	5 800
Assurances	2 705	3 166
Intérêts et services bancaires	1 947	1 431
Dotation à l'amortissement	15 542	10 481
Perte sur cession d'immobilisations	-	3 532
	165 707	186 564